

Paris le 11 février 2010

Roland HUBERT  
Co- secrétaire général  
Vassilia MARGARIA  
Responsable des professeurs documentalistes

Monsieur LEGOFF  
Ministère de l'Éducation Nationale  
Inspection Générale Etablissements et Vie Scolaire  
61-65 rue Dutot  
75015 PARIS

Objet : Demande d'audience sur la situation des professeurs documentalistes

Monsieur Le Doyen,

Nous avons pris connaissance des nouvelles épreuves des CAPES de Documentation parues au journal officiel du 6 janvier 2010. Même si l'on peut reconnaître que ce nouveau CAPES est davantage ancré dans les sciences de l'Information-documentation, ce que nous approuvons, nous tenons cependant à vous faire part de nos inquiétudes quant au peu de candidats qui l'obtiendront pour renouveler la profession. Avec 192 postes ouverts à la session 2010, tous CAPES confondus, pour 490 départs prévus pour la rentrée 2011, le déficit des recrutements continue à se creuser année après année et ce, depuis 2006.

Autre sujet d'inquiétude dont nous aimerions nous entretenir avec vous : les conditions d'affectation des stagiaires professeurs documentalistes à la prochaine rentrée.

La publication récente du rapport L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université, met pourtant en lumière l'importance d'une formation des élèves à l'information-documentation et souligne le rôle principal du professeur documentaliste dans celle-ci. Or nous constatons que cette dimension paraît particulièrement absente de la réforme du lycée. Nous souhaiterions donc vous rencontrer afin d'échanger avec vous sur cette question.

Trois recommandations du rapport nous ont particulièrement interpellé : « Mieux former les élèves à la maîtrise de l'information -documentation » ainsi que « développer la formation des inspecteurs en charge de l'évaluation des professeurs documentalistes » sans oublier « Proposer une nouvelle circulaire définissant la circulaire de mission du professeur documentaliste ».

Nous avons appris que suite à ce rapport vous avez mis en place un groupe de travail « Education à l'information ». Lors de nos derniers courriers et audiences, nous avons affirmé notre demande d'une formalisation des contenus d'enseignements de l'Information – Documentation. C'est pourquoi nous souhaiterions rencontrer le groupe d'experts en charge de cette réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Doyen, l'assurance de nos sentiments respectueux.

Roland HUBERT

Vassilia MARGARIA

Copie à M. Durpaire Inspecteur Général EVS